

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 27 (1919)
Heft: 6

Artikel: Armoires de communes vaudoises
Autor: Campiche, F.-Raoul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-22382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARMOIRIES DE COMMUNES VAUDOISES

(Suite.)



BEGNINS

Les Archives Héraldiques suisses¹ contiennent la description d'un sceau de cette commune dont voici le détail :

« COMMUNAUTÉ DE BEGNIN (sic). »

» Au pourtour un cordon doublé d'un filet. La légende commence au bas du sceau et est interrompue par le motif supérieur du champ. Capitales romaines. »

» Dans le haut du champ, trois sapins rangés dont l'un, celui du milieu, est plus élevé que les autres ; au centre, une gerbe, au-dessous de celle-ci, trois pieds de vigne. Conifères, céréales et pampres ne sont pas compris dans un écu. Ils symbolisent, selon toute vraisemblance, les cultures propres aux trois régions entre lesquelles se partage le territoire de la commune. »

Ce sceau, actuellement perdu, n'est connu que par deux empreintes dont l'une se trouve au pied de l'extrait mortuaire d'Ami Rilliet, daté du 5 février 1798², et l'autre au bas d'un acte d'origine délivré le 24 septembre 1806 à Daniel-Frédéric-Emmanuel, fils de Nicolas Lacombe, bourgeois de Begnins³.

A proprement parler ce ne sont pas des armoiries, mais c'est un motif sigillographique, composé d'attributs, dont nous croyons pouvoir déterminer l'origine.

En effet, une sculpture exécutée sur le linteau d'une porte

¹ Année 1914, p. 88.

² Genève, Archives d'Etat : Registre des décès, volume 1792-1798, p. 243.

³ Archives de Begnins, série I, Actes d'origine périmés.

de l'ancienne maison de ville de Bagnins reproduit schématiquement les mêmes dessins. Outre le millésime de 1695, on y lit encore, disposées sur deux lignes, les lettres que voici :

A M B L
N D B G

dont nous n'avons pas su trouver le sens. De mauvais plaignants prétendent qu'il faille lire : *AiMons Bien Le Nom De BeGnins*, mais cette solution nous paraît peu satisfaisante. En conséquence, sur ce point le problème subsiste entièrement.

D'autre part, ce motif sculpté fut-il réellement exécuté pour le compte de la commune de Bagnins ? Ne pourrait-on pas y voir plutôt les attributs d'une famille de la localité ?

Le document que nous allons citer ne laisse subsister aucun doute à cet égard. Par acte judiciaire daté du 17 juin 1694 et signé Pollin, curial en la Justice de Bagnins, Isaac Dessieux, agissant tant au nom et comme gouverneur de la commune du dit lieu, se rendit acquéreur pour la somme de 2480 florins, plus 25 florins pour les vins bus, de divers fonds provenant de la masse des biens en discussion appartenant aux hoirs de Discret Pierre Blanc, de Bagnins.

Cette acquisition comprenait « une maison, grange, étables, pressoir, jardin, chenevier, pré à record, le tout contigu, sis dans le Village de Bagnins, jouxte le pré de Vincent Ardin, seigneur de Clavelières de Joux, celui de Jean Jaques Gervais de vent, les chemins publics de lac et bise. Dans ces limites est enclos une maison et place appartenant aux hoirs de Samuel Grillet. Plus, une parcelle de pré », etc., le tout juridiquement taxé à 3300 florins.

Ces immeubles avaient été hypothéqués par les consorts Blanc, savoir le discutant, Jean et Isaac Blanc frères, à Noble Georges Thormann, membre du Grand Conseil de la ville de Berne (lettre de rente du 19 février 1691). Vers 1870

ils devinrent en majeure partie la propriété d'un citoyen nommé Henny.

Si l'on tient compte, d'une part de la date d'achat de cette maison par la commune de Bagnins (17 juin 1694), et d'autre part, de celle qui figure sur sa porte d'entrée (1695), il sera difficile d'admettre que le motif de décoration qui accompagne celle-ci ait été exécuté pour quelqu'un d'autre que pour le propriétaire à cette époque.

L'auteur du sceau, qui a servi de base à la création des armoiries qui nous occupent s'en est évidemment inspiré pour la composition de son dessin.

C'est pourquoi dans sa séance du mardi 1^{er} avril 1919, la Municipalité de Bagnins a arrêté qu'à l'avenir les armoiries de la commune se blasonneront comme suit :

« Tercé en fasce, au 1^{er} d'argent à trois sapins arrachés, au naturel, rangés en fasce, celui du milieu plus grand que les deux autres ¹ ; au second, d'azur à la gerbe d'or ² ; et au troisième d'argent à trois pieds de vigne arrachés, au naturel, rangés en fasce, celui du milieu plus grand que les deux autres ¹.

Genève, mars 1919.

F.-Raoul CAMPICHE.

(A suivre.)

PETITE CHRONIQUE

— Il est question à Aigle de restaurer le *château* si remarquable qui domine la localité et donne à la contrée un charme particulier. Une commission étudie cette affaire. On songe à fonder une Société de restauration comme cela a été fait pour le château de Chillon, pour l'église de St-Sulpice, etc.

¹ Soit argent et sinople, couleurs cantonales.

² Couleurs de la famille seigneuriale de Bagnins (d'azur à la bande d'or), d'après l'*Armorial historique de la Bresse et du Bugey*, par Edmond Révérend du Mesnil, p. 91.